

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 18 décembre 2024 au 14 janvier 2025

1 Actualités européennes

- [Comment relever les défis socio-économiques de l'Europe en 2025 – Orientations de l'UE](#)
- [Pollution atmosphérique due au chauffage et au refroidissement : il est urgent d'accroître l'utilisation d'énergie propre](#)
- [Parlement européen : De nouvelles commissions parlementaires chargées de la sécurité et défense, de la santé, de la démocratie et du logement](#)
- [L'enquête Eurobaromètre montre un fort soutien à la politique agricole commune \(PAC\)](#)

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

18 février 2025	Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
24 février 2025	Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil

3 Consultations de la Commission européenne

*La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.
Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.*

- [Véhicules utilitaires – poids et dimensions \(évaluation\)](#)

En vertu des règles actuelles de l'UE, les véhicules utilitaires de l'UE transportant des marchandises ou des voyageurs par route doivent respecter les poids et dimensions autorisés. Cette initiative vise à évaluer si les règles assurent le fonctionnement du marché unique et améliorent les performances environnementales de ces véhicules tout en préservant la sécurité routière.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 6 mars 2025

4 Cour des comptes européenne

- [Rapport spécial 28/2024 : Respect du droit de l'Union](#)

La Commission est chargée de vérifier la bonne application du droit de l'Union européenne par les États membres et de faire en sorte qu'il soit respecté. L'audit de la Cour avait pour objectif d'évaluer dans quelle mesure, par sa gestion, la Commission parvenait à détecter en temps utile les infractions, à en assurer le suivi, mais aussi à garantir un contrôle et un compte rendu appropriés des procédures engagées. La conclusion de la Cour est que la Commission a bien amélioré sa gestion pour pouvoir détecter les infractions au droit de l'UE et pour y remédier, mais qu'elle met encore trop de temps à clôturer les dossiers. La Commission contrôle régulièrement l'application du droit de l'UE et en rend compte, bien que le respect du référentiel ne s'améliore guère et ne fasse l'objet d'aucune communication d'informations. La Cour recommande à la Commission d'améliorer la planification et la documentation des contrôles, ainsi que le traitement des plaintes, des pétitions et des dialogues informels. Elle devrait en outre renforcer sa gestion des dossiers d'infraction et le système de sanctions, mais aussi son contrôle et sa communication.

5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer